

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt, le vingt-six Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de de Monsieur Richard LATARGE, Maire.

Présents: Anne BERGER, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Alexandre GIROUD, Richard LATARGE, Pascal LEMOINE, Frédérique MICHEL, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE

Absents avec pouvoir : Philippe ALBERT, Christine BACCON, Bartlomiej BARCIK, Christelle GROS, Jacques REBUFFET, Isabelle RIEU

Absents :

Date de convocation : 20 Novembre 2020

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 20 Novembre 2020

Anne BERGER a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Conseil Municipal à huis clos

Monsieur le Maire rappelle que Conformément aux dispositions de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut se réunir à huis clos.

Monsieur le Maire a pris la décision de limiter le Conseil à moins de 10 personnes en présence afin que les autres participants soient en visioconférence.

Afin de garantir le respect des recommandations, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se réunir à huis clos pour cette séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de tenir la séance du Conseil Municipal du Jeudi 26 Novembre 2020 à huis clos.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire

Richard LATARGE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt, le vingt-six Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de de Monsieur Richard LATARGE, Maire.

Présents: Anne BERGER, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Alexandre GIROUD, Richard LATARGE, Pascal LEMOINE, Frédérique MICHEL, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE

Absents avec pouvoir : Philippe ALBERT, Christine BACCON, Bartlomiej BARCIK, Christelle GROS, Jacques REBUFFET, Isabelle RIEU

Absents :

Date de convocation : 20 Novembre 2020

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 20 Novembre 2020

Anne BERGER a été élue secrétaire.



OBJET DE LA DELIBERATION : Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2014, 2015, 2016, 2017 pour un montant de 435.86 euros

Sur proposition de Madame la Trésorière de Domène par courrier électronique explicatif du 15 Octobre 2020,

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes dont le détail figure ci-après :

Sur le budget commune

- pièce n°R-16-12-1 (CAZAUX PIERRE JEROME), exercice 2014, montant : 10.05 €
- pièce n°T-80-1, (FRANCE TELECOM), exercice 2011, montant : 59.71 €
- pièce n°T-711906230032-4, (LELIEVRE THIERRY), exercice 2015, montant : 4.95 €
- pièce n°T-711906230032-3, (LELIEVRE THIERRY), exercice 2015, montant : 9.24 €

- pièce n°T-711906230032-2, (LELIEVRE THIERRY), exercice 2015, montant : 73.37 €
- pièce n°T-711906700032-1, (LELIEVRE THIERRY), exercice 2014, montant : 102.76 €
- pièce n°T-711906230032-4, (LELIEVRE THIERRY), exercice 2015, montant : 116.9 €
- pièce n°T-711906680032-1, (LOI JEAN), exercice 2013, montant : 57.90 €
- pièce n°T-128-1, (SNC MICRO DU PLEYNET), exercice 2017, montant : 0.54 €
- pièce n°R-1-39-1, (TERRIER DENIS ET GUED), exercice 2016, montant : 0.44 €

Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 435.86 euros.

Les crédits sont inscrits en dépenses (article 6541) au budget de l'exercice en cours de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire

Richard LATARGE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt, le vingt-six Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de de Monsieur Richard LATARGE, Maire.

Présents: Anne BERGER, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Alexandre GIROUD, Richard LATARGE, Pascal LEMOINE, Frédérique MICHEL, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE

Absents avec pouvoir : Philippe ALBERT, Christine BACCON, Bartlomiej BARCIK, Christelle GROS, Jacques REBUFFET, Isabelle RIEU

Absents :

Date de convocation : 20 Novembre 2020

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 20 Novembre 2020

Anne BERGER a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : décision modificative n°1 du budget 2020 :

Le Maire informe le conseil municipal :

Afin d'effectuer les opérations comptables de fin d'année il convient de prendre la Décision Modificative suivante :

Dépenses		Recettes
2031 (20) : Frais d'études	+ 20.00	70688 (70) : Autres prestations de services + 10 000.00
21318 (21) : Autres bâtiments publics	- 20.00	
6413 (012) : Personnel non titulaire	- 3 000.00	
6455 (012) : Cotisations pour assurance du personnel	- 5000.00	
6531 (65) : Indemnités	+ 10 000.00	
6558 (65) : Autres contributions obligatoires	+ 8 000.00	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte la décision modificative n° 1

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Richard LATARGE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt, le vingt-six Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de de Monsieur Richard LATARGE, Maire.

Présents: Anne BERGER, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Alexandre GIROUD, Richard LATARGE, Pascal LEMOINE, Frédérique MICHEL, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE

Absents avec pouvoir : Philippe ALBERT, Christine BACCON, Bartlomiej BARCIK, Christelle GROS, Jacques REBUFFET, Isabelle RIEU

Absents :

Date de convocation : 20 Novembre 2020

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 20 Novembre 2020

Anne BERGER a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Refacturation des masques pour la Commune de SAINTE-AGNES

Monsieur le Maire expose qu'une commande groupée (Communauté de Communes et Communes qui le souhaitent), de masques lavables a été passée le 24 avril 2020 auprès de la société MBD TEXINOV, pour 193 000 unités à 2.20 € HT pièce.

Compte tenu de la situation d'urgence liée à la pandémie Covid-19, aucune convention de groupement de commande n'a été signée préalablement avec les Communes concernées, et la totalité de la facture, soit 447 953 € TTC a été mandatée par l'intercommunalité.

Il expose qu'il convient de régulariser la situation et de refacturer à chaque Commune la part lui revenant, soit 1,82 € TTC par masque, déduction faite de l'aide de 0,50 € TTC par masque versée par l'Etat et perçue par la Communauté de Communes.

Le montant à refacturer pour la Commune de Sainte-Agnes s'élève à 1092 € TTC correspondant à 600 masques.

Monsieur le Maire autorise la refacturation à la Commune de Sainte-Agnes ayant bénéficié de cette commande.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire

Richard LATARGE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE
DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt, le vingt-six Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de de Monsieur Richard LATARGE, Maire.

Présents: Anne BERGER, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Alexandre GIROUD, Richard LATARGE, Pascal LEMOINE, Frédérique MICHEL, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE

Absents avec pouvoir : Philippe ALBERT, Christine BACCON, Bartlomiej BARCIK, Christelle GROS, Jacques REBUFFET, Isabelle RIEU

Absents :

Date de convocation : 20 Novembre 2020

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 20 Novembre 2020

Anne BERGER a été élue secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Demande de subvention auprès du Conseil
Départemental – Travaux de voirie**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commission voirie a défini les travaux prioritaires concernant la mise en sécurité de la voirie communale.

Ces travaux se situeront LD La Bourgeat et LD la Gorge, la Perrière, la Ville,, le Mollard.

Des devis ont été demandés, la commission voirie, après analyse, a choisi le devis de l'entreprise AXIMUM pour un montant de 6916,35 € HT soit 8299,62 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la validation du devis.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Valide le devis de l'entreprise AXIMUM pour un montant de 6916,35 € HT soit 8299,62 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du conseil Départemental dans le cadre de la subvention « territoriale ».

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise en Préfecture de Grenoble.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire

Richard LATARGE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille vingt, le vingt-six Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Presbytère, sous la présidence de de Monsieur Richard LATARGE, Maire.

Présents: Anne BERGER, Pascal CARTIER-MILLION, Jean-Marc CHORIER, Alexandre GIROUD, Richard LATARGE, Pascal LEMOINE, Frédérique MICHEL, Norbert MOUSSY, Michel NG-TOCK-MINE

Absents avec pouvoir : Philippe ALBERT, Christine BACCON, Bartlomiej BARCIK, Christelle GROS, Jacques REBUFFET, Isabelle RIEU

Absents :

Date de convocation : 20 Novembre 2020

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Affiché le : 20 Novembre 2020

Anne BERGER a été élue secrétaire.

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la MJC Sainte-Agnès/Saint-Mury pour le festival de théâtre jeunesse « Palindrome »

La MJC prévoit d'organiser le festival de théâtre jeunesse « Palindrome » annulé l'an dernier pour des raisons sanitaires et de le reporter les 5 et 6 juin 2021. Elle sollicite pour cela une subvention de 250€ à chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, le versement de la subvention d'un montant de 250 € à la MJC Sainte-Agnès/Saint-Mury.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire

Richard LATARGE

